

Régimes de tests de langue en Europe

Gabrielle Hogan-Brun, University of Bristol, Grande-Bretagne

Le besoin de promouvoir l'intégration et l'inclusion sociale à un moment où l'immigration ne cesse d'augmenter constitue l'un des enjeux les plus pressants dans les sociétés européennes contemporaines. Les gouvernements nationaux doivent relever un défi particulier qui consiste à accueillir des personnes parlant un nombre de plus en plus important de langues différentes au sein de populations qui sont encore perçues, pour la plupart, comme des populations autochtones unilingues. Dans nombre de pays, cette situation a entraîné des débats publics portant sur des politiques controversées imposant des exigences en matière de compétence en une langue et une culture « nationales » particulières pour l'acquisition de la citoyenneté. Toutefois, ces débats sont fréquemment menés presque entièrement à l'échelle nationale dans chaque pays, sans vraiment tenir compte du contexte européen plus large. En même temps, alors que l'Union européenne continue de s'agrandir et que le taux de migration vers l'Europe, et à l'intérieur de celle-ci, ne cesse de grimper, ces questions prendront probablement de plus en plus d'importance. La présente étude propose une analyse critique des débats et des nouveaux discours sur l'intégration et remet en question les hypothèses qui sous-tendent les nouveaux « régimes de tests de langue ».

Discours sur la langue et la citoyenneté dans l'ensemble de l'Union européenne

Les mouvements transfrontaliers continus de personnes depuis les récents élargissements¹ de l'Union européenne vers l'Est ont eu des répercussions sociales telles que la dynamique des débats politiques contemporains sur la migration, l'identité et la citoyenneté a pris un nouvel élan dans toute l'Europe. Les menaces perçues à la souveraineté nationale (sur le plan économique, politique et culturel), surtout en ce qui a trait à l'idée d'intégrité nationale, ont conduit les gouvernements à appliquer de plus en plus souvent des programmes de politiques qui ont accentué une « politique de la différence » et ont suscité des mouvements visant à canaliser les forces centrifuges produites par les mouvements migratoires. Par conséquent, beaucoup de pays européens se sont rapidement tournés vers l'imposition de conditions plus strictes aux étrangers désireux de venir sur leur territoire pour travailler, demander la résidence ou la citoyenneté. L'une des conditions nouvelles (ou remises au goût du jour) imposées concerne la maîtrise de la langue. Les nouveaux arrivants doivent prouver qu'ils possèdent une « connaissance suffisante » de la langue nationale du pays duquel ils demandent la citoyenneté, et pour ce faire, ils doivent bien souvent passer des tests de langue officiels.

Le discours dominant que tiennent la plupart des États-nations européens montre qu'ils se considèrent encore comme des pays essentiellement et indiscutablement unilingues, bien que de nos jours ils soient de facto multiculturels et multilingues. Alors que les intellectuels tiennent volontiers des discours sur l'hybridité et les

¹ Il s'agit de la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie (ces pays, également appelés États A8, sont entrés dans l'UE en 2004), ainsi que la Bulgarie et la Roumanie (ces pays, également appelés États A2, sont entrés dans l'UE en 2007).

multiples origines, sur le plan politique, des voix de plus en plus véhémentes s'élèvent pour exiger que les résidents ou les citoyens en puissance des États européens fassent preuve d'une loyauté et d'un rattachement sans partage envers des « cultures nationales ». Par conséquent, nombre d'États-nations ont réaffirmé leur rôle de protecteur de la « culture nationale », remettant en question le multiculturalisme et promouvant une manière de gérer la diversité selon laquelle les droits des immigrants dépendent de l'acceptation de valeurs nationales et de la loyauté envers l'État. Malgré la portée de plus en plus importante du discours sur les droits internationaux de la personne et son application à un nombre de domaines sans cesse croissant, les États-nations continuent de suggérer que l'exercice de la citoyenneté est différent pour les migrants (Kofman, p. 464, 2007). Dès lors, comme Turner l'a remarqué (p. 610, 2006), les États européens modernes entretiennent un rapport contradictoire avec le multiculturalisme, ils veulent d'une part encourager la migration de la main-d'œuvre et la mise en place de frontières politiques poreuses, tout en continuant d'autre part à vouloir maintenir l'ordre et la souveraineté. Les différents discours hésitent alors entre traiter le multiculturalisme comme une ressource sociale et un choix moral, ou le traiter comme un problème engendré par les communautés de migrants.

Pour examiner les différentes mesures de protection nationales prises par les États pour tenter de résoudre la présumée « crise du multiculturalisme » en cette période caractérisée par de très hauts niveaux de migration, il faut tenir compte de l'existence et de la nature de différentes perceptions nationales, déterminées par l'environnement, sur le sujet. Alors que certains pays ont adopté (et, au fil du temps, adapté – voir l'exemple du Royaume-Uni, Blackledge, 2009) un discours multiculturel, d'autres, surtout de nouveaux États-nations indépendants ou des États-nations nouvellement indépendants, sont plutôt déterminés à encourager une unité culturelle (et linguistique). Dans le cadre de l'Europe centrale et orientale de l'après communisme, où, par exemple, la diversité ethnoculturelle a encore tendance à être perçue par les États comme une menace existentielle, les discours sur la similitude et la différence sont souvent ancrés dans un discours sur la « sécurité/loyauté » (cf. Kymlicka, p. 22, 2001; Hogan-Brun et collab., 2007). La politique identitaire dans cette région fait partie de discours et de pratiques politiques hégémoniques (O'Reilly, p. 2, 2001), et la langue et la culture continuent à jouer un rôle essentiel dans les idéologies nationalistes en dépit d'une réalité largement hétérogène héritée du passé. Ainsi, les lois sur la citoyenneté de ces pays sont entrées en vigueur juste après que ces derniers ont retrouvé leur indépendance et elles ont joué un rôle important pour l'établissement de procédures nationales de naturalisation fondées sur une vérification des compétences linguistiques et de la connaissance culturelle.

Ainsi, pendant que de nouveaux pays ou des États-nations nouvellement recréés de l'Europe centrale et orientale se préoccupent d'instituer des régimes linguistiques ou, dans le cas de l'Europe orientale d'annuler ceux qui avaient été imposés autrefois, le défi à relever par les États européens occidentaux est lié aux répercussions de plus en plus importantes du multiculturalisme découlant de mouvements migratoires considérables vers l'Ouest. Les cadres établis à l'échelle de l'Union européenne manquent actuellement d'une loi sur la citoyenneté qui pourrait forcer les États à respecter un code de pratique lors de l'établissement des règles et procédures d'attribution du droit de résidence et de la citoyenneté. Des propositions de politiques souvent mises en lumière lors de débats publics et dont les répercussions sur

l'inclusion sociale et l'intégration peuvent s'avérer très importantes sont souvent appliquées à l'échelle de chaque État. Ainsi, il est probable que les mécanismes de protection à venir continueront d'être conçus à l'échelle nationale.

Points de vue sur les régimes de tests de langue dans l'ensemble de l'Europe

Alors que l'Europe est lancée sur le chemin de l'unification économique et politique, les débats publics sur les propositions visant à imposer une exigence de compétence en une langue et une culture « nationales » pour obtenir la citoyenneté s'intensifient, apparemment souvent en réponse à des événements politiques externes et aux bouleversements sociaux qui s'ensuivent. Un autre facteur contributif, la circulation des personnes de plus en plus importante et « fluide », est venu aggraver le sentiment général de malaise ressenti par nombre d'États membres de l'Union européenne qui considèrent de plus en plus la migration comme un processus à la fois de départ et d'arrivée.

Soucieux de la cohésion sociale, de l'identité nationale et de leur patrimoine culturel et linguistique, des gouvernements cherchent à répondre à des questions comme « Qu'est-ce qui unifie la nation? » ou « Qu'est-ce qui fait de quelqu'un un citoyen d'un État-nation? » D'autres se posent des questions semblables, mais d'un point de vue moins passionné, moins rhétorique et plus fonctionnel, et cherchent à mettre en place des politiques visant à garantir la cohésion sociale d'un pays ou d'une région. La connaissance de la langue et de la société a tendance à être considérée comme un élément essentiel de ces politiques, et des outils ont été créés pour mesurer : a) la maîtrise de la langue (c.-à-d. maîtrise de la forme commune d'une – ou de la – langue « nationale ») et b) la familiarité avec les normes et les valeurs du soi-disant pays d'accueil, des « citoyens » en puissance ou des « nouveaux » immigrants. Les mesures de protection prises jusqu'à maintenant comprennent des programmes d'intégration et des tests de langue et de connaissance de la société. Bien souvent, les candidats désireux de suivre un cours ou de passer un test doivent payer des frais (plus ou moins élevés). En même temps, certains États comme la Belgique et la Suède ont jusqu'à présent refusé que l'obtention du droit de résidence ou de la citoyenneté soit subordonnée à des tests de langue. La nature et les attributions des « régimes de tests de langue » choisis varient donc entre les pays où ils sont appliqués dans le cadre de différentes politiques (voir Van Avermaet, 2009)².

Immigration et politiques en matière d'entrée

Dans un certain nombre d'États membres de l'Union européenne (Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, Grèce, Irlande, Lettonie, Pays-Bas, Slovaquie et Suède), les politiques en matière d'entrée ne prévoient pas encore de conditions liées à la maîtrise de la langue pour les immigrants. Ailleurs (Allemagne, Autriche, France, Italie, Lituanie et Norvège), les nouveaux arrivants doivent remplir un contrat ou participer à un programme d'immigration. Dans ces derniers pays, ainsi que dans les Flandres belges et en Irlande (mais pas officiellement en Italie), les immigrants sont tenus de suivre des cours de langues³. Plusieurs pays européens occidentaux

² Les conditions précisées dans le cadre de ces politiques sont susceptibles de changer brutalement dans le climat européen actuel.

³ La durée prévue de ces cours varie et le niveau de difficulté peut aller de notions de base à un niveau avancé (ou de A1 à C2, selon le Cadre européen commun de référence : voir appendice).

(Allemagne, Autriche, France et Pays-Bas) demandent aux candidats de passer un test de langue. Dans les républiques de la Baltique (Estonie, Lettonie et Lituanie), les personnes dont la langue maternelle n'est pas la langue nationale (qu'elles résident dans ces pays ou proviennent d'un autre pays) doivent passer un test de langue si elles veulent occuper un poste dans le secteur public ou semi-public. Les Pays-Bas sont jusqu'à présent le seul État qui demande aux candidats de passer un test dans leur pays d'origine (voir Extra et Spotti, 2009), et en cas d'échec, ces derniers se voient interdits de territoire aux Pays-Bas. Même si les immigrants ne sont pas tenus de passer un test dans la partie flamande de Belgique (les Flandres), ils doivent y suivre un programme linguistique; en cas de refus de leur part ou de participation irrégulière, ils peuvent recevoir une amende. Jusqu'à maintenant, la majorité des pays du Sud de l'Europe (qui pourraient être considérés comme des pays de nouveaux immigrants) ne prévoient pas de politique linguistique à l'intention des immigrants, et ceux qui en ont une se montrent plutôt indulgents. Dans l'ensemble, la question de la création d'un cours préparatoire ou d'un test portant sur la connaissance de la société, les normes et les valeurs du « pays d'accueil » revient de plus en plus souvent dans les débats. Dans les Flandres belges, les immigrants doivent apprendre les valeurs et les normes de leur « pays d'accueil », tandis qu'aux Pays-Bas et dans certains Länder (États) allemands, ils doivent déjà passer un test portant sur leur « connaissance de la société ».

Intégration et politiques en matière de résidence

Les pays européens qui n'imposent aucune condition liée à la maîtrise de la langue pour l'intégration ou pour les demandes de résidence permanente sont la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie et la Suède. Les Flandres belges et la France ont mis en place des exigences linguistiques pour les nouveaux immigrants et, d'une certaine manière, pour les personnes qui résident déjà sur leur territoire depuis quelques années, mais pas pour les immigrants qui veulent obtenir un permis de séjour. Dans les pays qui imposent des exigences linguistiques pour « l'intégration et la résidence » (Allemagne, Danemark, Lituanie et Norvège), les candidats sont obligés de signer un contrat ou de suivre un programme linguistique payant de niveau plus ou moins élevé (variant de A2 à C2 selon la grille du Cadre européen commun de référence; voir appendice). L'Italie, qui exige uniquement la signature d'un contrat, et la Pologne, qui offre un programme sans contrat, sont des exceptions. Presque tous les pays qui imposent des exigences linguistiques pour « l'intégration et la résidence », ainsi que l'Estonie, la Lituanie et les Pays-Bas, exigent que les immigrants passent un test de langue; la Pologne est le seul pays où le test n'est pas imposé, mais offert sur une base volontaire. Les pays européens exigent des niveaux de maîtrise de la langue plus ou moins élevés (p. ex. les Pays-Bas exigent un niveau A2, alors que l'Allemagne se contente d'un niveau B1, ce qui revient à dire qu'un immigrant doit mieux maîtriser la langue du « pays d'accueil » aux Pays-Bas qu'en Allemagne). Dans plus de la moitié des pays, les candidats peuvent être pénalisés pour ne pas avoir suivi le programme requis, ne pas avoir respecté le contrat ou ne pas avoir passé le test de langue. Les Pays-Bas et certains Länder allemands demandent aux immigrants de passer également un test de connaissance de la société.

Politiques de citoyenneté

La Belgique, la France, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, l'Espagne et la Suède n'imposent pas encore d'exigences linguistiques aux personnes qui présentent une demande de citoyenneté. Toutefois, dans beaucoup de ces pays, les débats de société et les débats politiques évoluent vers l'institutionnalisation de règles linguistiques et civiques.

Dans la majorité des pays, les demandeurs de la citoyenneté doivent prouver qu'ils maîtrisent la langue de la « société d'accueil ». La Bulgarie, la Lituanie, la Norvège et le Royaume-Uni demandent que les candidats suivent un programme d'études et des cours de langues sont officiellement offerts à cet effet. Ailleurs, comme en Allemagne, aux Pays-Bas et en Slovénie, les candidats doivent trouver eux-mêmes des cours de langue par l'intermédiaire d'ONG ou sur le marché privé. Les cours de langues offerts (dont le niveau varie de A2 à C2; voir la grille du Cadre européen commun de référence à l'appendice) sont souvent aux frais des candidats. En Bulgarie, au Danemark, en Estonie, dans certains Länder allemands, en Lettonie, en Lituanie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Slovénie, les personnes qui présentent une demande de citoyenneté doivent passer un test de langue. Ce sont principalement les « nouveaux » pays européens (de l'Est) qui imposent des tests de langue pour l'obtention de la citoyenneté. La différence entre les niveaux de maîtrise de la langue exigés est frappante. En Estonie, en Lituanie et aux Pays-Bas, par exemple, un demandeur avec un niveau A2 de maîtrise de la langue nationale du « pays d'accueil » peut obtenir la citoyenneté du pays. Toutefois, pour obtenir la citoyenneté du Danemark, un candidat doit avoir un niveau supérieur en danois, soit un niveau B2. Il semble donc qu'un demandeur peut être considéré légalement comme un citoyen avec différents niveaux de maîtrise de la langue, ce qui, en soi, est surprenant, tant d'un point de vue théorique que pragmatique. Dans les deux tiers des neuf pays (à l'heure actuelle) qui ont imposé un test de langue obligatoire, ce test est payant pour les candidats. En Allemagne, en Bulgarie, au Danemark, aux Pays-Bas, en Slovénie et au Royaume-Uni, les candidats qui ne suivent pas de cours de langue ou qui ne passent pas le test, ou bien qui ne le réussissent pas, peuvent être pénalisés. Contrairement aux règles en matière d'immigration, de résidence et d'entrée, les exigences en matière de citoyenneté dans la majorité des pays (Bulgarie, Danemark, Estonie, certains Länder allemands, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas et Royaume-Uni) imposent aux demandeurs non seulement de passer un test de langue, mais également un test de connaissance de la société. Dans l'ensemble, les tests de langue et de connaissance de la société pour l'obtention de la citoyenneté sont des questions de plus en plus importantes dans les des discours politiques.

En résumé, les personnes qui veulent entrer dans l'un des pays européens (tant pour des motifs économiques que politiques) doivent maintenant satisfaire à des conditions de plus en plus strictes, et il en est de même pour les personnes qui espèrent obtenir un permis de séjour temporaire ou la résidence permanente et celles qui veulent obtenir la citoyenneté. Dans la majorité des cas, là où les immigrants se voyaient offrir des occasions de suivre des cours de langue, ils doivent maintenant s'inscrire à des programmes obligatoires assortis de tests et de sanctions. Ces tests ont été institués pour la première fois au début des années 1990, dans les États qui viennent de rejoindre l'Union européenne, au cours de la phase postsoviétique de leur reconstruction en tant qu'États-nations (Hogan-Brun et collab., 2007). En réponse aux répercussions sociales perçues des mouvements migratoires transfrontaliers continus vers l'Ouest, les pays d'Europe de l'Ouest ont également été de plus en plus nombreux à adopter des régimes de tests plus stricts pour les migrants qui entrent sur leur territoire ou qui cherchent à obtenir un permis de résidence. Les procédures en place dans les différents États-nations européens varient, notamment en ce qui concerne le niveau requis de maîtrise de la langue, et elles sont susceptibles de changer brutalement. Même si de telles politiques ne se généralisent pas encore partout, la propagation du débat social et politique sur le sujet est indéniable.

Régimes de test de langue : questions et défis

La justification, l'objectif et les conséquences des tests de langue effectués dans le cadre de l'acquisition de la citoyenneté ont été diversement critiqués. On s'est interrogé pour savoir si ces tests constituent le meilleur moyen de mesurer le degré d'intégration d'une personne ou bien s'ils servent à maîtriser les flux migratoires et à distinguer les groupes dominants des groupes non dominants (McNamara, 2005). Shohamy (2001; 2009) aborde la question du caractère éthique des tests de langue et soutient que ces tests constituent une stratégie voilée visant à créer et maintenir des politiques linguistiques de fait fondées sur des notions et des conceptions discutables de la langue par des États-nations⁴, et que les gouvernements mettent ces régimes de tests en place pour tenter de maîtriser l'immigration. Les autres inquiétudes formulées par les universitaires sont liées à des aspects plus techniques et qualitatifs de l'élaboration des tests (Van Avermaet, Kuijper et Saville, 2004), comme la fiabilité et la validité de ces derniers (Extra et Spotti, 2009), et aux incidences de ces tests (Hamp-Lyons, 1997; Shohamy, 2001). Dans le cas des Pays-Bas, Extra et Spotti (2009) remettent en question les tests d'intégration effectués dans ce pays en raison de la multiplicité des réponses possibles, de leur pertinence par rapport aux besoins des candidats et pour la société, ainsi que du niveau de détail requis. Dans l'ensemble, les universitaires s'accordent largement à dire que les tests de langue actuels effectués dans le cadre des processus d'acquisition de la citoyenneté sont fondés sur des suppositions idéologiques discriminatoires, qu'il faudrait examiner de nouveau la pertinence de ces régimes de tests d'un point de vue éthique, juridique et linguistique, et que ces tests ont besoin d'une base conceptuelle et d'une justification.

Conclusions

Comme le suggèrent les travaux de recherche universitaires récemment publiés sur le sujet (Extra et collab., 2009; Hogan-Brun et collab., 2009), la relation longtemps contestée entre la langue et la nation n'a pas perdu de sa force dans les pays de l'actuelle Europe; en fait, elle apparaît maintenant sous la forme apparemment plus inclusive d'une langue commune à l'intérieur de l'État, et ce, afin d'atteindre l'objectif moral de justice et de cohésion sociales, et l'objectif politique de citoyenneté active. Les discours officiels encouragent l'utilisation de la langue de la majorité nationale et citent la volonté des nouveaux arrivants d'accepter et d'apprendre la langue de la majorité comme la langue nationale légitime, et prétendent qu'il s'agit d'une manière démocratique d'inclure les nouveaux arrivants dans la vie publique. Toutefois, comme beaucoup le soutiennent, l'objectif sous-jacent de ce discours est de réaffirmer l'idée que l'intégrité d'une Nation est enracinée dans un unilinguisme stable plutôt que de répondre aux défis perçus liés à un multilinguisme prétendument diviseur.

Défendre ainsi l'établissement nécessaire d'un lien entre les langues « nationales » et la citoyenneté peut sembler ironique à l'époque des changements d'identités liés à la mondialisation, même si l'on peut affirmer que le contexte même de mondialisation

⁴ Voir également sur ce point Blommaert et Verschuere (1998), Barbour et Carmichael (2000), Wright (2000; 2004), May (2003; 2004).

économique, politique et culturelle entraîne en fait un certain retranchement derrière un sentiment d'identité nationale. La manifestation moderne d'un nationalisme linguistique constitue alors une réaction de défense contre l'émergence de communautés transnationales et cosmopolites au 21^e siècle. Nombre de gouvernements nationaux revendiquent donc le droit d'exiger la maîtrise d'une langue « nationale » comme une forme de résistance à la perte de leur souveraineté nationale en réaction à la concurrence perçue d'autres langues importées par les groupes de migrants. On pourrait affirmer qu'il s'agit d'une tentative pour préserver (et non construire) au moyen de mesures de protection linguistiques une population (Gal et Woolard, 2001) qui ne restera forte et intacte qu'aussi longtemps qu'elle sera perçue comme unilingue par nature.

Cependant, avec des politiques en matière d'immigration et d'intégration qui ne cessent de changer et qui seront difficile à maintenir à l'avenir, certains pays examinent actuellement l'adoption de mesures et de mécanismes différents des conditions linguistiques actuelles en vue de maîtriser les processus de migration. Au Royaume-Uni, il a été suggéré de créer à l'intention des immigrants potentiels un système de points inspiré des systèmes australien et canadien. Un système européen a été proposé en Belgique en vue de favoriser des mouvements migratoires sous contrôle. Dans le cadre de ce système, les demandeurs doivent obtenir un score minimum à un ensemble de paramètres (p. ex. maîtrise suffisante de la langue cible, compétences appropriées pour les professions en demande sur le marché du travail, etc.) Dans l'ensemble, avec une Europe de plus en plus unifiée et une Commission européenne de plus en plus présente dans le débat sur l'immigration, il est probable que le débat (linguistique) (Blommaert, 1991) devienne plus centralisé et complexe en reprenant les questions liées à la mondialisation, à l'unification et à l'élargissement de l'Union européenne et à la régionalisation.

Appendice

Common European Framework of Reference (CEFR), Council of Europe, Strasbourg

	Understanding		Speaking		Writing
	Listening	Reading	Spoken interaction	Spoken production	Writing
C2	I have no difficulty in understanding any kind of spoken language, whether live or broadcast, even when delivered at fast native speed, provided I have some time to get familiar with the accent.	I can read with ease virtually all forms of the written language, including abstract, structurally or linguistically complex texts such as manuals, specialized articles and literary works.	I can take part effortlessly in any conversation or discussion and have a good familiarity with idiomatic expressions and colloquialisms. I can express myself fluently and convey finer shades or meaning precisely. If I do have a problem I can backtrack and restructure around the difficulty so smoothly that other people are hardly aware of it.	I can present a clear, smoothly flowing description or argument in a style appropriate to the context and with an effective logical structure which helps the recipient to notice and remember significant points.	I can write clear, smoothly flowing text in an appropriate style. I can write complex letters, reports or articles which present a case with an effective logical structure which helps the recipient to notice and remember significant points. I can write summaries and reviews of professional or literary works.
C1	I can understand extended speech even when it is not clearly structured and when relationships are only implied and not signalled explicitly. I can understand television programmes and films without too much effort.	I can understand long and complex factual and literary texts, appreciating distinctions of style. I can understand specialized articles and longer technical instructions, even when they do not relate to my field.	I can express myself fluently and spontaneously without much obvious searching for expressions. I can use language flexibly and effectively for social and professional purposes. I can formulate ideas and opinions with precision and relate my contribution skillfully to those of other speakers.	I can present clear, detailed descriptions of complex subjects integrating sub-themes, developing particular points and rounding off with an appropriate conclusion.	I can express myself in clear, well-structured text, expressing points of view at some length. I can write about complex subjects in a letter, an essay or a report, underlining what I consider to be the salient issues. I can select style appropriate to the reader in mind.
B2	I can understand extended speech and lectures and follow even complex lines of argument provided the topic is reasonably familiar. I can understand most TV news and current affairs programmes. I can understand the majority of films in standard dialect.	I can read articles and reports concerned with contemporary problems in which the writers adopt particular attitudes or viewpoints. I can understand contemporary literary prose.	I can interact with a degree of fluency and spontaneity that makes regular interaction with native speakers quite possible. I can take an active part in discussion in familiar contexts, accounting for and sustaining my views.	I can present clear, detailed descriptions on a wide range of subjects related to my field of interest. I can explain a viewpoint on a topical issue, giving the advantages and disadvantages of various options.	I can write clear, detailed text on a wide range of subjects related to my field of interests. I can write an essay or report, passing on information or giving reasons in support of or against a particular point of view. I can write letters highlighting the personal significance of events and experiences.

	Understanding		Speaking		Writing
	Listening	Reading	Spoken interaction	Spoken production	Writing
B1	I can understand the main points of clear standard speech on familiar matters regularly encountered in work, school, leisure, etc. I can understand the main point of many radio or TV programmes on current affairs or topics of personal or professional interest when the delivery is relatively slow and clear.	I can understand texts that consist mainly of high frequency everyday or job-related language. I can understand the description of events, feelings and wishes in personal letters.	I can deal with most situations likely to arise whilst travelling in an area where the language is spoken. I can enter unprepared into conversation on topics that are familiar, of personal interest or pertinent to everyday life (e.g. family, hobbies, work, travel and current events).	I can connect phrases in a simple way in order to describe experiences and events, my dreams, hopes and ambitions. I can briefly give reasons and explanations for opinions and plans. I can narrate a story or relate the plot of a book or film and describe my reactions.	I can write simple connected text on topics which are familiar or of personal interest. I can write personal letters describing experiences and impressions.
A2	I can understand phrases and the highest frequency vocabulary related to areas of most immediate personal relevance (e.g. very basic personal and family information, shopping, local area, employment). I can catch the main point in short, clear, simple messages and announcements.	I can read very short, simple texts. I can find specific, predictable information in simple everyday material such as advertisements, prospectuses, menus and timetables, and I can understand short simple personal letters.	I can communicate in simple and routine tasks requiring a simple and direct exchange of information on familiar topics and activities. I can handle very short social exchanges, even though I can't usually understand enough to keep the conversation going myself.	I can use a series of phrases and sentences to describe in simple terms my family and other people, living conditions, my educational background and my present or most recent job.	I can write short, simple notes and messages relating to matters in areas of immediate need. I can write a very simple personal letter, for example thanking someone for something.
A1	I can recognize familiar words and very basic phrases concerning myself, my family and immediate concrete surroundings when people speak slowly and clearly.	I can understand familiar names, words and very simple sentences, for example on notices and posters or in catalogues.	I can interact in a simple way provided the other person is prepared to repeat or rephrase things at a slower rate of speech and help me formulate what I'm trying to say. I can ask and answer simple questions in areas of immediate need or on very familiar topics.	I can use simple phrases and sentences to describe where I live and people I know.	I can write a short, simple postcard, for example sending holiday greetings. I can fill in forms with personal details, for example entering my name, nationality and address on a hotel registration form.



Member states of the EU

Source: http://europa.eu/abc/european_countries/eu_members/index_en.htm

References

Association of Language Testers in Europe (ALTE). Accessed on 10 October 2007 from [_ HYPERLINK "http://www.alte.org/" _http://www.alte.org/_](http://www.alte.org/)

Council of Europe. 2001. Common European Framework of Reference for Languages: Learning, Teaching, Assessment (CEFR). Cambridge: Cambridge University Press.

Barbour, S. and C. Carmichael. 2000. Language and Nationalism in Europe. Oxford: Oxford University Press.

Blackledge, A. 2009. Being English, speaking English: Extension to English language testing legislation and the future of multicultural Britain. In Hogan-Brun, G., C. Mar-Molinero & P. Stevenson (eds) Discourses on Language and Integration: Critical Perspectives on Language Testing Regimes in Europe. Amsterdam: J.Benjamins, pp. 83-107.

Blommaert, J. (ed) 1999. Language Ideological Debates. Berlin: de Gruyter.

Blommaert, J. & J. Verschueren. 1998. The role of language in European nationalist ideologies. In Language Ideologies: Practice and Theory, eds B., Schieffelin, K. Woolard & P. Kroskrity. New York: Oxford University Press, pp. 189-210.

Extra, G., Spotti M., and P. Van Avermaet (eds). 2009. Testing regimes: Cross-National Perspectives on Language, Migration & Citizenship. Advances in Sociolinguistics. London/New York: Continuum.

Extra, G. and M. Spotti. 2009. Language, migration and citizenship
A case study on testing regimes in the Netherlands. In Hogan-Brun, G., C. Mar-Molinero & P. Stevenson (eds) Discourses on Language and Integration: Critical Perspectives on Language Testing Regimes in Europe. Amsterdam: J.Benjamins, pp. 61-81.

Hamp-Lyons, L. 1997. "Washback, impact and validity: Ethical concerns." Language Testing 14(3): 295-303.

Hansen, R. 1998. A European citizenship or a Europe of citizens? Third country nationals in the EU. Journal of Ethnic and Migration Studies 24/4, 751-768.

Hogan-Brun, G., C. Mar-Molinero & P. Stevenson (eds). 2009. Discourses on Language and Integration: Critical Perspectives on Language Testing Regimes in Europe. Amsterdam: J.Benjamins.

Hogan-Brun, G., Ozolins, U., Ramonien, M. and M. Rannut. 2007. Language Policies and Practices in the Baltic States. Polity series of Current Issues in Language Planning 8: 4. Clevedon: Multilingual Matters.

Kofman, E. 2007. Citizenship, migration and the re-assertion of national identity. Citizenship Studies 9/5, 453-467.

- Kymlicka, W. 2001. Universal Minority Rights? Editorial, *Ethnicities* 1(1)21-24.
- May, S. 2003. Language, nationalism and democracy in Europe, in G. Hogan-Brun and S. Wolff, eds, *Language Minorities in Europe: Frameworks – Status – Prospects* Basingstoke/New York: Palgrave, pp. 211-231.
- May, S. 2001. *Language and Minority Rights. Ethnicity, Nationalism and the Politics of Language*, London: Longman.
- McNamara, T. 2005. 21st Century Shibboleth: Language Tests, Identity and Intergroup Conflict. *Language Policy* 4 (4): 351–370.
- McNamara, T. 2009. Language tests and social policy: A commentary. In Hogan-Brun, G., C. Mar-Molinero & P. Stevenson (eds) *Discourses on Language and Integration: Critical Perspectives on Language Testing Regimes in Europe*. Amsterdam: J.Benjamins, pp. 153-163.
- Migration, prejudice and public services. Letters and emails. *Guardian*, 2 November 2007: 39.
- O'Reilly, C. 2001. *Language, Ethnicity and the State*, vol II, *Minority Languages in Eastern Europe post-1998*. Basingstoke/New York: Palgrave Macmillan.
- Shohamy, E. 2009. Language tests for immigrants: Why language? Why tests? Why citizenship? In Hogan-Brun, G., C. Mar-Molinero & P. Stevenson (eds) 2009 *Discourses on Language and Integration: Critical Perspectives on Language Testing Regimes in Europe*. Amsterdam: J.Benjamins, pp. 45-59.
- Shohamy, Elana. 2001. *The Power of Tests. A critical perspective on the uses of language tests*. London: Longman.
- Van Avermaet, P. 2009. Fortress Europe? Language policy regimes for immigration and citizenship. In Hogan-Brun, G., C. Mar-Molinero & P. Stevenson (eds) 2009 *Discourses on Language and Integration: Critical Perspectives on Language Testing Regimes in Europe*. Amsterdam: J.Benjamins, pp. 15-27.
- Van Avermaet, Piet, Kuijper, Henk and Saville, Nick. 2004. "A Code of Practice and Quality Management System for International Language Examinations." *Language assessment Quarterly* 1 (2/3): 137–150.
- Wright, S. 2000. *Community and Communication. The Role of Language in Nation-State Building and European Integration*. Clevedon: Multilingual Matters.
- Wright, S. 2004. *Language Policy and Language Planning. From Nationalism to Globalisation*. Houndsmills/New York: Palgrave MacMillan.
- Turner, B. 2006. Citizenship and the crisis of multiculturalism. Review article. *Citizenship Studies* 10/5, 607-618.

Données biographiques

Gabrielle Hogan-Brun est une chercheuse supérieure attachée à l'University of Bristol, en Angleterre, et professeure à l'Université de Basel, en Suisse. Ses domaines de recherche sont : langue et migration, multilinguisme, idéologies des langues, politique en matière de langue, avec un intérêt particulier pour l'Europe centrale et orientale. Parmi les ouvrages qu'elle a publiés citons la monographie *Language Policies and Practices in the Baltic States* (avec U. Ozolins, M. Ramoniene et M. Rannut, en 2007; repr. en 2008 et 2009); plusieurs articles spéciaux de journaux publiés sous sa direction invitée; le livre *Discourses on Language and Integration. Critical Perspectives on Language Testing Regimes in Europe* (éd. avec C. Mar-Molinero et P. Stevenson; J. Benjamins, en 2009); *Minority Languages in Europe: Frameworks - Status - Prospects* (éd. avec S. Wolff; Palgrave/Macmillan, en 2003; repr. en 2004 et 2008). Elle a été la rédactrice fondatrice de la série de livres *Palgrave Studies in Minority Languages and Communities*, et la corédactrice du journal *Current Issues in Language Planning*.